

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.742
27 juin 1996

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT QUARANTE-DEUXIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève
le jeudi 27 juin 1996, à 10 heures

Président : M. Urrutia (Pérou)

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 742ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les distingués représentants de la France, du Viet Nam, du Nigéria et du Mexique. Une fois que tous les orateurs inscrits auront pris la parole, je prévois de soumettre à la Conférence, pour décision, la demande de participation à nos travaux présentée par Singapour. Je donne maintenant la parole à la distinguée représentante de la France, l'ambassadrice Bourgois.

Mme BOURGOIS (France) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement à un moment décisif. Votre expérience et vos talents nous seront nécessaires alors que nous concluons une négociation entamée depuis 1993. Votre prédécesseur, à qui je rends hommage, a dirigé notre Conférence avec une grande maîtrise qui a permis de prendre la décision historique de procéder, enfin, à l'élargissement de la composition de ses membres. Peut-être un succès en appellera-t-il un autre.

L'engagement de la France dans cette négociation est connu. Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires permet d'accomplir un progrès significatif dans la voie du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Il doit interdire absolument et pour toujours toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire. Il doit garantir les Etats parties contre toute tentative de violer leurs engagements grâce à un système de vérification efficace. Il doit viser à l'universalité. Il doit prendre effet le plus tôt possible pour que cette entreprise ne puisse être regardée comme un leurre au moment même où nous l'achevons, ni, plus tard, comme une occasion perdue.

S'agissant du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, ces deux objectifs sont indissociables. Le préambule du traité doit traduire de manière équilibrée l'égale importance que nous attachons à ces deux questions. Ne nous y trompons pas : la fin des essais mettra un terme à la course aux armements nucléaires. Elle rendra impossible le développement de nouveaux types sophistiqués d'armes nucléaires. La signature du traité et sa ratification par un très grand nombre d'Etats contribueront à renforcer le régime international de non-prolifération. La paix et la sécurité du monde sortiront renforcées de cette double démarche.

Le traité doit pour atteindre son but, comporter un régime de vérification international des engagements pris. L'inspection sur place est au coeur de ce dispositif. Elle constitue l'ultime recours et l'ultime garantie. Sans aucun doute, elle doit être rare. Rare, non pas parce que son déclenchement et sa mise en oeuvre seront entravés, mais parce que son efficacité même découragera les fraudeurs potentiels. Telle est la raison pour laquelle les Etats parties ne doivent pas être empêchés de recourir à des informations recueillies par des moyens techniques nationaux. Informations qui peuvent tantôt suppléer aux limitations possibles du système international de surveillance, tantôt conforter les données recueillies par ce système. Si nous voulons être sûrs du respect de l'option zéro, ces moyens sont nécessaires

(Mme Bourgois, France)

Enfin, le traité d'interdiction des essais nucléaires doit être universel et entrer en vigueur le plus tôt possible. La France a été depuis le début favorable à une clause d'entrée en vigueur comprenant les Etats membres de la Conférence une fois élargie. Elle juge nécessaire que tous les Etats dotés de capacités nucléaires militaires adhèrent à ce traité. Mais elle garde à l'esprit l'hypothèse où l'un de ces Etats ne rejoindrait pas le cercle et pourrait retarder indéfiniment la prise d'effet du traité. Dans une telle hypothèse, l'attente de la communauté internationale serait, au bout du compte, déçue. Ce problème de l'entrée en vigueur n'est pas résolu. Nous sommes déterminés à y trouver une solution acceptable.

L'ambassadeur Ramaker a déposé lundi dernier la version définitive de son projet de traité. Le Président de la République française avait déjà, le 11 juin dernier, salué la première initiative du Président du Comité spécial. J'ai pour ma part, félicité le 24 juin dernier l'ambassadeur des Pays-Bas du dépôt d'un texte révisé qui représente l'ultime tentative vers un consensus. J'ai dit à de nombreuses occasions que la France examinerait ce traité à la lumière de ses intérêts nationaux, mais qu'elle serait guidée aussi par la volonté d'aboutir. C'est dans cet esprit de compromis que nous avons minutieusement étudié la proposition de l'ambassadeur Ramaker. Sur le fond, force est de constater que ce projet est imparfait; que l'accent, dans le préambule, est davantage mis sur le désarmement nucléaire que sur la non-prolifération; qu'il nous est difficile, par exemple, de "reconnaître" que ce traité mettra fin à l'amélioration des armes nucléaires alors que nous ne savons pas très bien ce que ce terme recouvre; que le régime des inspections sur place est difficile à déclencher et à poursuivre; que l'équilibre entre la légitime protection des intérêts nationaux de sécurité et la nécessité d'un certain degré d'intrusion, que nous n'aimons pas davantage que les autres mais qui est le garant des engagements pris, est maintenant altéré. Je pourrais continuer ainsi longtemps, comme pourraient le faire sans doute toutes les délégations ici présentes. Mais il n'est plus temps. Le moment est venu de nous mettre d'accord pour permettre la signature du traité lors de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Aussi, Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'annoncer dans cette enceinte que la France est disposée à adopter tel qu'il est le projet de traité proposé par le Président du comité spécial sur le TICE sous la forme des documents de travail CD/NTB/WP.330 et 335, étant entendu que certains ajustements sont encore nécessaires et que la formule de l'entrée en vigueur doit être adaptée, comme l'ont montré nos débats récents.

Plaçons-nous un instant à l'automne 1996. Imaginons le scénario du pire : l'absence de traité. Que se passerait-il si nous devions donner la preuve de notre incapacité à aboutir à un accord ? La moindre des choses serait que l'on critique notre irresponsabilité. Plus grave, les puissances nucléaires ne seraient plus liées à une cessation des essais que par des moratoires unilatéraux par définition plus fragiles qu'un accord international. La course aux armement nucléaires risquerait d'être relancée. De nouveaux Etats seraient tentés d'acquérir la puissance de l'arme nucléaire, sans forcément en avoir la maîtrise. Qu'advierait-il des engagements pris par la quasi-totalité d'entre nous dans la déclaration de 1995 sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire ? Qu'advierait-il du programme souscrit dans cette déclaration, si nous n'avions pas même pu franchir une

(Mme Bourgois, France)

étape essentielle de ce programme ? La paix, la sécurité du monde n'en seraient pas améliorées. Tel qu'il est, le projet qui nous est soumis n'est sans doute pas le traité que nous aurions souhaité, chacun ici pour des raisons différentes, mais c'est le traité que nous pouvons avoir maintenant. L'engagement que prend ici mon pays ne surprendra personne. Il est pleinement cohérent avec la démarche de la France. Il est un témoignage de plus de notre contribution active aux efforts engagés par la communauté internationale en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie la distinguée représentante de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne la parole au distingué représentant du Viet Nam, l'ambassadeur Le Luong Minh.

M. LE LUONG MINH (Viet Nam) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation vietnamienne, de vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que votre expérience et vos talents diplomatiques vous permettront de faire progresser de manière décisive les négociations en cours dans la phase très importante où nous sommes. Dans l'exécution de cette tâche importante, vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation.

Prenant pour la première fois la parole au nom du Viet Nam devenu membre à part entière de la Conférence du désarmement, je tiens à saisir l'occasion pour exprimer notre sincère satisfaction devant les efforts faits par l'ambassadeur Munir Akram du Pakistan, les précédents présidents et les coordonnateurs des divers groupes ainsi que devant la souplesse dont les délégations des Etats membres ont fait preuve, ce qui a contribué à l'adoption la semaine dernière de la décision dont le projet avait été publié sous la cote CD/1406. Avec l'adoption de cette décision, la question en suspens depuis longtemps de l'élargissement de la composition de la Conférence a été résolue dans une large mesure. La délégation vietnamienne est d'avis que la Conférence devrait continuer à examiner activement la question afin que tous les pays qui le souhaitent puissent bientôt devenir eux aussi membres de la Conférence.

Pays épris de paix, le Viet Nam a toujours fermement appuyé les efforts de désarmement international, tout spécialement ceux qui visent à éliminer toutes les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, biologiques, chimiques ou autres, et y a activement participé. Le Viet Nam est partie aux principaux traités multilatéraux de désarmement. Il figure parmi les premiers signataires de la Convention sur les armes chimiques. En tant que pays d'Asie du Sud-Est et membre de l'ANASE, il a activement participé aux efforts collectifs de l'ANASE qui ont conduit à la conclusion du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Avec nos moyens limités en personnel et en experts, nous nous réjouissons à l'idée de contribuer aux négociations en cours sur une interdiction des essais nucléaires. Il convient de noter à cet égard que tant la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 que l'Assemblée générale des Nations Unies réunie à sa cinquantième session ont demandé que le texte du TICE soit mis au point avant la fin de 1996. Nous espérons que la Conférence intensifiera ses efforts au cours des quelques semaines qui restent pour atteindre

(M. Le Luong Minh, Viet Nam)

cet objectif. La conclusion d'une interdiction des essais nucléaires sera une importante contribution au régime de non-prolifération, mais nous devons souligner à ce stade que la non-prolifération n'est pas notre objectif final. Nous partageons pleinement l'avis, déjà exprimé par de nombreuses délégations et par le Ministre indonésien des affaires étrangères dans l'importante déclaration qu'il a faite il y a deux jours devant la Conférence, selon lequel le traité doit aussi servir de base pour poursuivre l'objectif d'élimination de toutes les armes nucléaires. Partant de cette position fondamentale, nous nous associons à la proposition formulée par le Groupe des 21 en faveur de la création d'un comité spécial sur la question du désarmement nucléaire une fois que la Conférence aura achevé ses travaux sur le TICE.

Le désir du Viet Nam de contribuer aux travaux de la Conférence remonte au début des années 80 lorsqu'il a présenté sa candidature peu après l'adoption d'une décision de principe sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Représentant le Viet Nam, qui est devenu membre de la Conférence et qui est conscient de l'ensemble de ses droits souverains et de ses obligations, compte tenu des objectifs de notre politique étrangère en faveur de la paix, de la coopération internationale et de l'amitié avec tous les pays, ma délégation se réjouit à l'idée de coopérer avec toutes les autres délégations pour que la Conférence puisse s'acquitter de son mandat et répondre ainsi au désir sincère qu'a l'humanité de voir un monde sans guerres, sans armes de destruction massive, un monde dans lequel la paix, l'amitié et la coopération prévaudront.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant du Viet Nam de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Nigéria, l'Ambassadeur Abuah.

M. ABUAH (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous espérons que vous pourrez contribuer à l'heureuse issue des négociations d'un traité d'interdiction complète des essais. Je voudrais féliciter l'Ambassadeur Akram du Pakistan de la compétence avec laquelle il a dirigé la Conférence en tant que président.

La Conférence se trouve maintenant à un stade critique. Après trente mois de négociations, elle est censée conclure dans les prochaines 24 heures les négociations d'un traité d'interdiction complète des essais. Ces négociations ont été longues et ardues. Les nerfs ont été soumis à rude épreuve et, dans de nombreuses séances de négociation, une certaine tension n'a pu être évitée. Le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Jaap Ramaker a travaillé inlassablement pour établir un texte qui représente selon lui un compromis équitabile.

Nous apprécions ses efforts comme ceux qu'ont faits ses prédécesseurs, l'Ambassadeur Miguel Marín Bosch du Mexique et l'Ambassadeur Ludwig Dembinski de la Pologne. Chacun d'entre eux et leurs nombreux collaborateurs et animateurs de débats ont contribué aux efforts faits pour que le Comité spécial puisse s'acquitter de son mandat. Ce mandat consistait à négocier un "traité d'interdiction complète des essais nucléaires universel et

(M. Abuah, Nigéria)

multilatéralement et effectivement vérifiable, qui contribue efficacement à la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, au processus de désarmement nucléaire et, par conséquent, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales".

Malgré les longues négociations et les gros efforts faits par de nombreuses délégations, on peut difficilement dire que le projet figurant dans le document de travail CD/NTB/WP.330, avec les modifications proposées dans le document de travail CD/NTB/WP.335, vise à mettre au point un traité d'interdiction des essais nucléaires. Le projet de traité a une portée limitée parce qu'il n'interdit pas les essais nucléaires. De même, il ne contribue pas efficacement à la non-prolifération nucléaire et au processus de désarmement nucléaire.

Nous avons pourtant espéré que le préambule couvrirait avec force à la fois le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Ce n'est pas le cas parce que les efforts visant à inclure dans le préambule l'objectif partagé par de nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires d'un programme échelonné de désarmement nucléaire selon un calendrier fixé ont rencontré une forte résistance. Cette résistance fait échec à l'objectif énoncé il y a un an à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP où "les Etats dotés d'armes nucléaires [ont réaffirmé] ... qu'ils [étaient] résolus à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire".

Les Etats parties au TICE devront prendre des engagements financiers auxquels aucun autre traité n'a donné lieu, lorsque la plupart d'entre eux n'ont jamais acquis d'armes nucléaires et n'entendent pas en acquérir. C'est pourquoi nous estimons que les obligations financières imposées par le système de vérification du respect du traité devraient être compensées par l'inclusion dans le préambule de dispositions énergiques, à la fois sur le désarmement nucléaire et sur la non-prolifération nucléaire. Nombre d'entre nous paieront pour détecter les futurs essais réalisés par d'autres sans avoir de garantie que les systèmes d'armes existant aujourd'hui ne feront pas l'objet de perfectionnements.

En ce qui concerne la disposition sur l'entrée en vigueur, nous avons depuis longtemps préconisé une simple formule numérique fondée sur la composition de la Conférence du désarmement. Nous considérons toujours, comme beaucoup d'autres, que c'est là le moyen de parvenir à une entrée en vigueur dans de brefs délais. Une entrée en vigueur tardive pourrait porter atteinte au traité, ce qui aurait des conséquences négatives sur tout autre instrument qui pourrait être négocié dans le domaine nucléaire.

Nous restons préoccupés quant à la composition du Conseil exécutif. Nous l'avons dit en mars 1996 et nous l'avons répété maintes fois depuis, la représentation de l'Afrique au sein du Conseil exécutif devrait refléter le nombre d'Etats que comprend cette région. En outre, nous nous étions opposés à la création d'un sixième groupe régional qui était contraire à la pratique habituelle de l'ONU en la matière. Il est vrai que toutes les régions ont leurs particularités, mais il faudrait en tenir compte de manière non discriminatoire et sans aller à l'encontre de la pratique en usage à l'ONU.

(M. Abuah, Nigéria)

Il ne fait aucun doute que le traité limitant les explosions d'armes nucléaires est important. Il est le premier traité touchant le domaine nucléaire à être mis au point par la Conférence depuis la fin de la guerre froide. A ce titre, il annonce ce à quoi nous pourrions nous attendre dans un proche avenir en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Nous avons en fait à peine commencé à avancer vers l'élimination des armes nucléaires, objectif louable et cher à la communauté internationale. Au Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires devrait succéder un comité spécial sur le désarmement nucléaire, auquel on confierait un mandat de négociation approprié. L'objectif est de négocier une convention pour l'élimination des armes nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant du Nigéria de sa déclaration, ainsi que des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne la parole au distingué représentant du Mexique, l'ambassadeur de Icaza.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir présider nos travaux; elle connaît votre professionnalisme et apprécie beaucoup vos qualités personnelles. Vous pouvez compter sur son entière collaboration dans l'exécution de votre tâche difficile et importante. Il convient de remercier le représentant du Pakistan pour l'habileté avec laquelle il a présidé la Conférence au cours des quatre dernières semaines, particulièrement critiques, et pour les importantes décisions vers lesquelles il a su nous guider.

Il ne nous reste que 24 heures avant la fin du délai que nous avons nous-mêmes fixé pour conclure les négociations sur un traité universel, international et effectivement vérifiable d'interdiction complète des essais nucléaires et nous ne pouvons cacher notre profonde préoccupation face à la persistance d'importantes divergences de vues sur des éléments fondamentaux du traité tels que ses buts et objectifs, les mécanismes de décision du système de vérification et l'entrée en vigueur. Le Président du Comité spécial et sa délégation ont fait des efforts méritoires, que nous apprécions beaucoup, pour nous présenter un texte qui devrait faciliter la réalisation d'un consensus sur les ajustements à effectuer en prenant les décisions politiques qui s'imposent. Le temps presse et nous commençons à douter que ces décisions politiques puissent être prises à temps. Ce serait grave, très grave, parce que nous courons le risque de briser la confiance que la communauté internationale a mise dans notre instance de négociation. Si en cette époque de détente nous n'arrivons même pas à interdire ne serait-ce que les essais d'armes nucléaires sous forme d'explosions, comment pouvons-nous espérer nous mettre d'accord sur des mesures concrètes de désarmement nucléaire et atteindre un jour l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires ? Comment pouvons-nous espérer freiner et inverser la course aux armements nucléaires et éloigner pour toujours le spectre d'une éventuelle annihilation de l'humanité ? Quels espoirs pouvons-nous avoir si, à en juger par ce que nous avons vu, nous n'arrivons même pas à conclure un accord qui n'implique aucun démantèlement d'ogive et aucun changement dans les plans et programmes stratégiques de quelque nation que de soit ? Nous voici donc embourbés parce que nous n'arrivons pas à énoncer dans le texte du traité

(M. de Icaza, Mexique)

l'objectif consistant à mettre définitivement fin à la mise au point et au perfectionnement des armes nucléaires. Nous sommes embourbés parce qu'il n'y a même pas accord pour approuver les engagements que nous avons pris il y a à peine un an à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP à propos d'un programme d'action visant à réduire les armes nucléaires au niveau mondial, l'objectif final étant de les éliminer. Nous sommes embourbés parce que nous n'arrivons pas à établir un équilibre entre la nécessité de disposer de mécanismes de surveillance crédibles susceptibles de faire obstacle aux tentations d'enfreindre l'interdiction des essais nucléaires et le désir légitime d'éviter des opérations intrusives inutiles. Nous sommes embourbés enfin parce que certaines délégations sont résolues à exiger pour l'entrée en vigueur des conditions qui ne sont pas réalistes et dont l'application la retarderait exagérément, voire même la rendrait impossible.

Le moment est venu de rappeler ce que la communauté internationale attend de nous et de réfléchir à ce sujet. Nous devons conclure dans les prochaines 24 heures un traité qui sera un frein au développement qualitatif des armes nucléaires, un moyen efficace de non-prolifération et un élément important d'un programme échelonné visant à éliminer totalement les armes nucléaires, un traité dont on puisse vérifier efficacement le respect et qui ait au moins quelques chances d'entrer en vigueur dans un délai raisonnable. Le moment est à la coopération et à la souplesse. Le moment est venu d'adopter un traité utile correspondant à notre mandat et à la confiance que l'on a placée en nous.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole au distingué représentant de Cuba, l'ambassadeur Caballero.

M. CABALLERO (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Nous sommes heureux de voir un fils de notre Amérique qui est aussi membre du Groupe des 21 présider notre Conférence en un moment aussi crucial. Nous sommes convaincus que vous ferez preuve de tous vos talents diplomatiques pour atteindre l'objectif que nous poursuivons tous à ce stade : achever avec succès nos négociations et, dans les 24 heures, faire savoir au monde que nous nous sommes mis d'accord sur un texte négocié. Nous souhaitons aussi féliciter notre ami l'ambassadeur Akram du Pakistan pour la façon dont il a présidé les travaux de la Conférence au cours des quatre dernières semaines. En tant que coordonnateur du Groupe des 21, j'ai eu le plaisir de travailler avec lui pendant cette période; ce fin diplomate a fait preuve de la compétence et de l'esprit de compréhension qui le caractérisent, facilitant ainsi l'adoption de décisions difficiles pendant son mandat.

Comme nous l'avons déjà dit, Cuba figure parmi les pays qui aimeraient que cette dernière partie de la session de la Conférence se termine par la conclusion du traité que nous souhaitons tous. Depuis le début, Cuba a expliqué combien elle souhaiterait que ce traité interdise totalement les essais nucléaires. Depuis le début, Cuba a souligné les liens qui existent selon elle entre ces négociations et ce à quoi aspire toute l'humanité, la disparition des armes nucléaires dans le monde entier. A ce stade, nous sommes véritablement préoccupés. Tant dans le processus officieux de

(M. Caballero, Cuba)

négociation qu'ici à la Conférence, on parle d'esprit de compromis et de souplesse; nous avons observé tous les efforts que le Président du Comité, l'ambassadeur Ramaker, a fait pour réduire les divergences de vues qui existent encore sur divers aspects du traité, mais, aujourd'hui encore, dans cette salle, 24 heures avant la fin de la deuxième partie de notre session, nous avons entendu quelles étaient les préoccupations dominantes.

Nous avons beaucoup de préoccupations que nous avons toutes exprimées dans le cadre du processus de négociation qu'a mené l'ambassadeur Ramaker avec un grand nombre des délégations les plus directement intéressées. Nous aurons l'occasion d'y revenir en détail, mais nous voudrions seulement illustrer nos préoccupations à l'aide d'un exemple. Il est un sujet qui ne devrait pas donner lieu à controverse dans le processus de négociation du traité. C'est un sujet noble dont toute la communauté internationale reconnaît l'importance. Il s'agit de la relation entre l'interdiction des essais nucléaires et la protection de l'environnement. Sur ce thème, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa dernière session, à une majorité écrasante (plus de 150 voix pour), la résolution 50/70 M. C'est un sujet que Cuba a soulevé devant l'Assemblée générale, mais il est devenu le thème des non-alignés et a reçu l'appui de pratiquement toute la communauté internationale.

La délégation cubaine connaît la relation qui existe entre l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement; elle pense cependant que tout ce que l'Assemblée générale approuve avec un tel appui de la communauté internationale reflète le sentiment de ladite communauté. Un des alinéas du préambule de cette résolution est libellé comme suit : "Considérant les effets dangereux pour l'environnement de l'emploi des armes nucléaires"; dans un autre alinéa, l'Assemblée générale se déclare "consciente des conséquences positives que pourrait avoir pour l'environnement un traité d'interdiction complète des essais nucléaires"; au paragraphe 1 de cette même résolution, l'Assemblée générale "invite la Conférence du désarmement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour inclure dans la négociation des traités et accords relatifs au désarmement et à la limitation des armements les normes environnementales pertinentes, de façon que le processus d'exécution desdits traités et accords, en particulier la destruction des armements visée par eux, soit sans danger pour l'environnement". Dans un autre paragraphe elle "demande à la Conférence du désarmement de conclure en toute priorité, aussitôt que possible en 1996, un traité d'interdiction complète des essais nucléaires".

Il faut préciser, que certains pays ont invoqué des intérêts nationaux pendant le processus de négociation; il en a été pris note et on s'est efforcé de trouver des accommodements à cet égard. Notre demande ne correspond pas précisément à un intérêt national pour Cuba. La question de l'environnement bénéficie bien évidemment du plus haut rang de priorité dans mon pays et c'est pour cette raison qu'il a créé un ministère de la préservation et de la protection de l'environnement. Notre demande reprend donc une demande de la communauté internationale. Nous sommes conscients de tous les efforts qui sont faits. Nous sommes très reconnaissants au Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires pour les ultimes efforts qu'il fait pour que le traité inclue une référence à la relation entre l'interdiction des essais nucléaires et l'environnement. Nous sommes optimistes. Nous savons qu'il ne reste que quelques heures, mais nous sommes convaincus que, grâce à

(M. Caballero, Cuba)

l'appui du Président du Comité spécial et à l'action de certains ambassadeurs, nous parviendrons à un accommodement sur un thème qui a bénéficié de l'appui écrasant de la communauté internationale non seulement à l'Assemblée générale mais aussi dans cette même salle.

Je pense qu'il serait vraiment très regrettable que nous ayions ultérieurement à expliquer à la communauté internationale pourquoi nous n'avons pas pu prendre en compte dans notre traité une question à laquelle elle a attribué autant d'importance. Je ne sais comment nous pourrions expliquer au mouvement écologiste international que nous avons été incapables de mentionner dans le traité la relation qui existe entre l'arrêt des essais nucléaires et l'environnement. Comme nous sommes optimistes, nous sommes convaincus qu'il n'y aura pas lieu de donner de telles explications à la communauté internationale et à tous ceux qui dans le monde sont préoccupés par les questions d'environnement. Nous disons ceci parce que nous restons convaincus qu'il est possible d'inclure dans le traité une référence spécifique à cette relation.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué ambassadeur de Cuba de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne la parole au distingué représentant du Pakistan, l'ambassadeur Akram.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : J'ai seulement demandé la parole pour faire consigner une brève déclaration. Je voudrais faire référence à la lettre adressée au Président de la Conférence, dont le texte figure dans le document CD/1407 du 17 juin 1996. Je tiens à préciser la position du Pakistan sur son contenu. Cette lettre énonce les engagements pris par les Etats qui l'ont signée. Elle ne reflète pas la position de mon pays qui ne peut en aucune manière s'y associer. Le Pakistan ne peut accepter que l'on établisse implicitement ou explicitement des liens entre certaines dispositions spécifiques de la Charte des Nations Unies, comme celles qui concernent le champ d'application du Chapitre VII, et l'appartenance d'Etats à des organes internationaux qui relève de leur droit inaliénable et souverain. Le Pakistan ne peut accepter aucune disposition visant à porter atteinte au principe d'égalité souveraine des Etats. Je voudrais déclarer, pour mémoire, qu'aucun engagement ou déclaration d'un quelconque Etat membre de la Conférence, que cet engagement soit pris ou cette déclaration faite à titre unilatéral individuel ou collectif, ne peut changer ou saper le règlement intérieur de la Conférence du désarmement et, en particulier, la base sur laquelle elle adopte ses décisions.

M. ZAHKAN (Egypte) (traduit de l'anglais) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, mais comme les négociations sur le TICE étaient censées se terminer au plus tard à la fin de la deuxième partie de la session de la Conférence du désarmement, je voudrais d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Je vous adresse mes meilleurs vœux et tiens à vous assurer de mon entière coopération. Il se trouve que j'assure la coordination du Groupe des 21 au moment où vous présidez la Conférence. C'est un plaisir de travailler avec vous, Monsieur le Président.

(M. Zahran, Egypte)

Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Munir Akram, de tous les efforts qu'il a faits pour diriger au mieux la Conférence du désarmement.

Depuis bien plus de trente ans, on s'est efforcé de mettre au point un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. A certains moments, des progrès ont paru possibles; à d'autres, les réalités politiques ont rendu impossibles toutes négociations pouvant présenter un intérêt. Il y a trois ans, alors que les conditions semblaient bonnes, la Conférence du désarmement a décidé, par consensus, de créer un Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires qui a reçu pour mandat "de négocier intensivement un traité d'interdiction complète des essais nucléaires universel et multilatéralement et effectivement vérifiable, qui contribue efficacement à la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, au processus de désarmement nucléaire et, par conséquent, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales".

Force est de constater aujourd'hui que les résultats des consultations intensives, qui ont eu lieu ici à la Conférence du désarmement, restent en deça des attentes de l'Egypte. L'Egypte continue cependant de négocier de bonne foi en espérant que ses attentes seront reflétées dans le texte du traité.

Pour l'Egypte, un véritable TICE est un traité qui interdit tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais en contribuant ainsi à la fois à la non-prolifération nucléaire et au désarmement nucléaire. Il doit aussi représenter un pas important dans le cadre d'un processus global qui doit conduire à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires.

Les débats qui ont eu lieu récemment dans le cadre du Comité spécial ont malheureusement montré clairement que les objectifs susmentionnés ne sont pas partagés par tous. Ainsi qu'on l'a vu, alors qu'un grand nombre de pays sont favorables à un traité d'interdiction véritablement complète des essais, d'autres ne souhaitent pas interdire tous les essais ou s'engager à mettre fin au perfectionnement et au développement de leurs arsenaux nucléaires.

Le texte de traité, dont nous sommes saisis, ne reflète pas correctement les principales préoccupations exprimées par l'Egypte en ce qui concerne plusieurs des grandes questions de fond des négociations. Je ne veux pas, à ce stade, évoquer toutes nos préoccupations et toutes nos appréhensions ou des questions de détail concernant le texte du traité. Nous espérons que les négociations s'achèveront demain au plus tard. Il faudrait pour cela un miracle, mais je voudrais simplement souligner certaines préoccupations.

Tout d'abord, le préambule tel qu'il figure dans les documents CD/NTB/WP.330 et CD/NTB/WP.335, n'énonce pas d'engagement clair en ce qui concerne l'objectif d'un désarmement nucléaire complet dans le cadre du processus dont nous avons convenu l'année dernière à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Nous sommes fermement convaincus qu'avec un tel

(M. Zahran, Egypte)

engagement on aurait enrichi le texte en faisant de la conclusion du traité un pas important vers la réalisation de l'objectif ultime du désarmement nucléaire.

Quant à la portée du traité, nous estimons que les conditions d'exhaustivité ne sont pas réunies. Le texte est peut-être complet en ce qui concerne l'environnement et le caractère permanent de l'interdiction, mais il ne l'est pas en ce qui concerne les essais nucléaires, puisqu'il n'interdit que les essais donnant lieu à des explosions. Pour l'Égypte, un traité d'interdiction complète des essais doit interdire tous les essais d'armes nucléaires, qu'ils se fassent ou non, sous la forme d'explosions.

Sur l'importante question des inspections sur place, l'Égypte a fait valoir qu'une fois demandées par un Etat partie, elles devraient se dérouler avec le moins de heurts possibles et qu'il ne faudrait y mettre fin que s'il est démontré que la demande est sans fondement. Des sanctions appropriées devraient être prévues en cas de demande manifestement téméraire ou abusive. Il est fait état de sanctions dans le nouveau document de travail du Président du Comité spécial (CD/NTB/WP.335). La formule du "feu vert" adoptée dans le document de travail CD/NTB/WP.330 ne correspond pas aux préférences de l'Égypte.

La question de l'emploi des moyens techniques nationaux (MTN) suscite aussi des préoccupations. Tout en admettant que ces moyens devraient avoir leur place dans le traité et peuvent être utiles pour compléter le système de surveillance international (SSI), nous estimons que des risques d'abus ou d'emploi sélectif ou partiel existent parce que les Etats n'ont pas tous de tels moyens à leur disposition. C'est pourquoi nous pensons que les moyens techniques nationaux ne peuvent être utilisés que s'ils sont retenus par le SSI.

L'entrée en vigueur devrait se faire selon une simple formule numérique, la condition requise étant la ratification par un certain nombre d'Etats, dont l'ensemble de ceux qui sont dotés de capacités nucléaires. Toute formule allant dans ce sens est acceptable pour ma délégation. La formule figurant dans le document de travail CD/NTB/WP.330 est acceptable mais nous veillerons autant que possible à ce que les préoccupations de certaines délégations y soient aussi prises en compte. En tout état de cause, nous pensons que le traité devrait pour entrer en vigueur être ratifié par tous les Etats dotés de capacités nucléaires faute de quoi il perdrait sa crédibilité et ne serait pas complet.

L'Égypte regrette que l'Afrique ne soit pas traitée de manière équitable ou équilibrée dans la partie du texte du président concernant la composition du Conseil exécutif. A de nombreuses occasions lors des séances de la Conférence, l'Égypte s'est déclarée préoccupée par le nombre limité de sièges attribués à l'Afrique qui est très sous-représentée par rapport à d'autres groupes. Ces préoccupations ont été ignorées de même que celles qui concernent le nouveau système de groupes régionaux qui est apparu dans le texte proposé par le Président du Comité spécial. L'Égypte ne peut accepter le système de six groupes régionaux. L'Asie a toujours constitué un groupe et celui-ci est scindé en deux dans le document de travail du Président. Je pense que nous

(M. Zahran, Egypte)

devons reprendre le système des groupes utilisé à l'ONU, comme nous l'avons déjà dit.

Ce sont là certaines de nos remarques et préoccupations à ce stade. Nous espérons qu'en travaillant ensemble dans un esprit de coopération et de dialogue avec nos collègues de tous les groupes, nous pourrions corriger les dispositions du projet de traité pour les rendre acceptables par tous.

LE PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte de sa déclaration et des mots aimables qu'il adressés à la présidence. Je donne la parole au distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'ambassadeur Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je tiens à vous féliciter et à vous assurer de l'appui total de ma délégation. Les Etats-Unis réaffirment que la déclaration du groupe des 23, publiée ultérieurement sous la cote CD/1407, et les engagements qui y sont énoncés sont selon eux intégralement et indivisiblement liés à l'approbation par consensus par la Conférence du désarmement de la décision CD/1406 sur l'élargissement de sa composition.

LE PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie l'ambassadeur Ledogar de sa déclaration. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Il semble que non. Je vais maintenant passer à la demande faite par Singapour de participer en tant que non membre aux travaux de la Conférence. Lors des consultations qui ont eu lieu, il est apparu qu'il serait acceptable que les délégations traitent cette demande directement en séance plénière sans tenir de réunions officieuses, étant entendu que ceci ne créerait pas un précédent pour le traitement de futures demandes analogues. La demande de Singapour a été communiquée à toutes les délégations dans le document CD/WP.475. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence accepte cette demande.

Il en est ainsi décidé.

Le secrétariat a distribué à ma demande un calendrier très provisoire des réunions pour la première semaine de la troisième partie de la session. Il n'a qu'un caractère indicatif et pourra être modifié le cas échéant. Ceci étant dit, puis-je considérer que ce calendrier très provisoire est accepté ?

Il en est ainsi décidé.

Comme il n'y a pas d'autres questions à traiter, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 1er août à 10 heures. Nous espérons qu'elle aura lieu dans la salle du Conseil qui aura déjà très probablement été rénovée.

La séance est levée à 12 heures.
